

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 24 Août 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 Août 2022

Date d'affichage 26 Août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre Août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Daniel BRIAT**, maire.

Présents : **BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, CAUSIN Coralie, COLSON Cynthia, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, VARNIER Cathie.**

Absents : .

Représentés : **PINOTIE Sylvain par GUILLAUME Louis.**

Monsieur GRUAUX Enzo a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination d'un adjoint
N° de délibération : 2022_049

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	9	4	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les art L.2122-1 à L2122-8

Vu la délibération 2022_013 du 28/03/2022 fixant le nombre d'adjoints à 3 au lieu de 4,

Vu le non maintien de Mr Régis HUSSON dans ses fonctions d'adjoint au Maire,

Mr le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mr Régis HUSSON, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

1. Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir s'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art L2122-10 du CGCT)
2. Sur la désignation d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 9 voix POUR et 4 voix CONTRE, que l'adjoint élu prendra rang en qualité de 3e adjoint et que l'élection se déroulera au scrutin secret à la majorité absolue

Mr le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a nommé Mme Cathie VARNIER assesseur.

Après un appel à candidature, Mr Louis GUILLAUME portant la procuration de Mr Sylvain PINOTIE, indique que Mr Sylvain PINOTIE se porte candidat.

Mr Régis HUSSON ne souhaite pas prendre part au vote.

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de Mr Daniel BRIAT, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau art L66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12
- e. Nombre de suffrages blancs : 03
- f. Nombre de suffrages exprimés pour Mr Sylvain PINOTIE : 09

Mr Sylvain PINOTIE ayant obtenu le plus grand nombre des suffrages, a été proclamé 3^e adjoint et a été immédiatement installé.

Vu l'élection du nouvel adjoint, Mr le Maire attribue à Mr Sylvain PINOTIE, à compter du 01/09/2022, délégation dans les domaines de la Vie Associative et Sportive.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Daniel BRIAT, maire



DANIEL BRIAT
2022.08.26 13:02:37 +0200
Ref:20220826_123202_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Daniel BRIAT